



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAÎCHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 22 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-deux du mois de janvier,

A la salle de l'Union de MAÎCHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents :** Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Francine MISERE

**Procuration :** Françoise VIPREY donne procuration à Brigitte COURTET, Régis LIGIER donne procuration à Constant CUCHE, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Karine TIROLE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHA donne procuration à Patricia PARATTE

**Excusés :** Christel PILLOT, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Michel BERNARDOT

**Absents :** Alexandre PANTEL, François JACQUOT, Yves-Marie PARENT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul FEUVRIER

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 65	Présents : 50	Ayant pris part à la délibération : 56
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2026-01-14</b>	<b>Objet : FINANCES – Autorisations de programmes et crédits de paiement – Budget Eau - Actualisation de l'AP/CP n°3-EAU-E55L1 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement – Interconnexion AEP SAINT-HIPPOLYTE depuis MONTANDON</b>
---	---

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du 11 avril 2024 portant sur le Règlement Budgétaire et Financier,

Communauté de communes du Pays de Maîche

24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.  
 Certains projets intercommunaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient d'ouvrir, par délibération de l'Assemblée, les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à ces opérations.

Vu la délibération N° 2025-04-04 du 10 avril 2025 portant actualisation de l'APCP N° 3-EAU E55L1 pour le programme de travaux « **Interconnexion alimentation en eau potable de la commune de Valoreille depuis Montandon** »,

Il est proposé de réviser l'APCP à la suite de la réévaluation du coût du programme des travaux.

L'autorisation de programme actualisée est la suivante :

	N° AP	3-EAU E55L1
	OBJET DE L'AP	Interconnexion AEP St Hippolyte depuis Montandon
Autorisation de Programme	AP antérieure	<b>1 290 603.94 €</b>
	Révision d'AP	- <b>14 682.09 €</b>
	<b>AP Actualisée</b>	<b>1 275 921.85 €</b>
Crédits de paiement	CP Antérieur	915 921.85 €
	CP 2026	360 000.00 €
	<b>Total des CP</b>	<b>1 275 921.85 €</b>

Toute modification de ces tableaux se fera par délibération de l'Assemblée.

L'exposé entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE VOTE** l'actualisation des montants de l'autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis précédemment.

Pour copie conforme,  
 Le Président,  
 Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...  
 Délibération rendue exécutoire par le Président  
 après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :  
 Voix pour : 56  
 Voix contre : 0  
 Abstention : 0